© Drogues Info Service - 6 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Méthadrone, Méphedrone, appelé miaou-miaou

Par Profil supprimé Postée le 08/03/2010 13:54

> Que pouvez-vous nous dire sur ces produits ? Est-ce vraiment la même chose ou des produits différents ? Est-ce légal (à priori accessible sur internet sous forme de poudre, sniffé ou dilué dans une boisson) ? Quels sont les effets secondaires ou attendus ?
>
> Nous souhaitons une réponse rapide... nous sommes établissement scolaire et avons entendu parler de ce produit dans nos mûrs !

Mise en ligne le 12/03/2010

Bonjour,

Mephedrone et methadrone sont des produits de synthèse dérivés du "Khat", arbuste originaire d'Afrique orientale ; "meow-meow" est un des surnoms du mephedrone, dérivé le plus couramment synthétisé.

Bien qu'ils ne soient pas mentionnés de manière explicite sur la liste officielle des substances stupéfiantes -donc illicites- et quoiqu'en disent les sites internet anglophones qui les vendent en les présentant comme des engrais pour les plantes, ces produits sont interdits car ils sont composés de deux substances qui elles, figurent sur la liste des produits stupéfiants : la cathinone et la methcathinone.

Ces substances sont peu documentées dans la littérature internationale, leur toxicité sur l'homme et l'animal est peu connue. Les effets se rapprochent des amphétamines, de la cocaïne ou de l'ecstasy, suivant le dérivé en question. Pour plus d'information sur les effets, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0 800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h).

Cordialement.

En savoir plus :

- Liste des substances classées comme stupéfiants